



# RESPONSABLE URBANISME ET AMÉNAGEMENT

## TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

> **Chargé de mission sur le patrimoine.**

> **Responsable du développement urbain.<sup>1</sup>**

## DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI\* :

Le responsable urbanisme et aménagement conduit la politique de développement urbain et d'aménagement de la collectivité. Il coordonne les projets dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage en garantissant leur cohérence par rapport aux principes de développement urbain du Territoire.

## ACTIVITÉS PRINCIPALES\*\* :

- Participation à la définition et à la mise en oeuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme.
- Gestion de la planification urbaine.
- Supervision et pilotage d'études prospectives.
- Coordination, pilotage et supervision des projets d'aménagement urbain.
- Définition des principes de la mise en oeuvre des autorisations d'urbanisme.
- Planification, suivi et contrôle de l'exécution et/ou de la délégation des travaux d'aménagement urbain.
- Management et encadrement.

## ACTIVITÉS SECONDAIRES :

## COMPÉTENCES REQUISES\*\*\* :

### savoirs

- Politiques publiques d'aménagement urbain.
- Méthodes et outils d'analyse, de diagnostic, d'observation et de prospective.
- Réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement (droit des sols, construction et habitation, hygiène et sécurité, droit de la propriété) et procédures du contentieux et du contrôle de la légalité.
- Techniques managériales.
- Méthodes d'investigation des sciences sociales.
- Méthodes d'ingénierie de projets.
- Maîtrise du Code des marchés publics.
- Fonctionnement des administrations et des établissements publics, droit des sols.
- Réseaux stratégiques d'information et environnement professionnel du secteur.
- Techniques et outils du marketing public.
- Dispositifs et méthodes de participation des habitants.

### savoir-faire

- Analyser des besoins de la collectivité en matière d'aménagements urbains.
- Arbitrer et opérer des choix stratégiques et techniques en cohérence avec les orientations des élus.
- Articuler politique publique d'urbanisme, Territoire, acteurs et demande sociale.
- Concevoir et mettre en oeuvre des documents d'urbanisme.
- Négocier et veiller à la validation des programmes d'études.
- Coordonner les différents projets et prestataires.
- Organiser ou mobiliser les synergies autour des grands projets urbains.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des projets et superviser les conditions de la mise en oeuvre.
- Superviser l'activité des instructeurs en matière d'autorisation d'occupation des sols.
- Organiser la concertation publique et l'information sur les projets de la collectivité.

### comportements professionnels

- Très grande disponibilité.
- Forte réactivité.
- Très grande rigueur.
- Grande aptitude au management.
- Sens de la communication.
- Aptitude à la conduite de groupes.

**PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :**

**CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :**

Prérequis à l'emploi

Formations nécessaires à l'emploi

**PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :**

Chargé de mission - Responsable de projet.

**EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :**

Possibilités d'emplois précédents

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

**TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :**

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

Conséquences sur les activités et les compétences

*\*Définition synthétique de l'emploi : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.*

*\*\* Activités principales : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.*

*\*\*\*Compétences requises : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.*